



WOOD WYANT

Fiche signalétique

SIMDUT	TMD Routier/Ferroviaire

Danger sur la santé	0
Risque d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	A

Ce produit est réglementé par la loi sur les cosmétiques

1. Identification du produit et de l'entreprise

Nom du produit : VERT-2-GO SAVON A MAIN MOUSSE SUPREME **Code** : 13-12371
Date d'édition (jj/mm/aaaa) : 2013-09-09. **Utilisations** : Applications industrielles: Savon à main
Fournisseur : Wood Wyant **Manufacturier** : Wood Wyant
 Une division du Groupe Sani-Marc
 42, rue de l'Artisan
 Victoriaville, Québec
 G6P 7E3
 Une division du Groupe Sani-Marc
 42, rue de l'Artisan
 Victoriaville, Québec
 G6P 7E3

En cas d'urgence Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. Identification des dangers

Les dangers potentiels décrits dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier et les mesures de sécurité appropriées sont observées.

État physique : Liquide. [Liquide transparent] **Odeur** : Parfumé. [Faible]

Vue d'ensemble des urgences : **ATTENTION**

Peut être nocif si avalé. Légèrement irritant pour les yeux. Ne pas ingérer. Si une irritation apparaît ou devient maquée, cesser l'utilisation du produit. Obtenir une assistance médicale si les symptômes persistent. Éviter le contact avec les yeux. Conserver le contenant fermé hermétiquement jusqu'à utilisation.

Voies d'absorption : Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion.
- Peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Yeux** : Légèrement irritant pour les yeux.

Voir Information toxicologique (section 11) pour plus de détails.

3. Information sur les composants

Nom	Numéro CAS	% (p/p)
Sodium laureth-2 sulfate	68585-34-2	1 - 5

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau : En cas d'irritation, rincer la peau à grande eau. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Inhalation : Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion : Laver la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Consulter un médecin immédiatement.

Protection des sauveteurs : Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Inflammabilité du produit** : Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.
- Moyens d'extinction**
- Utilisables** : Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Dangers spéciaux en cas d'exposition** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- Produit de décomposition thermique dangereux** : Aucune donnée spécifique.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu** : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles** : Aucune mesure spécifique requise
- Précautions environnementales** : Aucune mesure spécifique requise
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement** : Aucune mesure spécifique requise
- Grand déversement** : Aucune mesure spécifique requise

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

- Manutention** : Toujours porter une attention particulière lors de la manipulation de produits chimiques.
- Entreposage** : Entreposer selon la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original, protégé de la lumière directe du soleil dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer loin des matières incompatibles (voir section 10). Ne pas entreposer près de la nourriture ou de breuvages. Conserver les contenants fermés hermétiquement jusqu'à l'utilisation. Ne pas entreposer de contenants non identifiés. Utiliser des contenants appropriés pour éviter la contamination de l'environnement.

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle		MPT (8 hours)			LECT (15 mins)			Ceiling			
Ingredient	Nom de la liste	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	ppm	mg/m ³	Autre	Notations
Aucune valeur de limite d'exposition connue.											

Consulter les responsables locaux compétents pour connaître les valeurs considérées comme acceptables.

- Procédures de surveillance recommandées** : Aucune mesure spécifique requise si aucune limite d'exposition stipulée et selon les conditions normales d'utilisation.
- Mesures techniques** : Aucune mesure spécifique requise selon les conditions normales d'utilisation.
- Mesures d'hygiène** : Aucune mesure spécifique requise selon les conditions normales d'utilisation.

Protection individuelle

- Respiratoire** : Aucune mesure spécifique requise
- Mains** : Aucune mesure spécifique requise
- Yeux** : Aucune mesure spécifique requise
- Peau** : Aucune mesure spécifique requise

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Aucune mesure spécifique requise

9. Propriétés physico-chimiques

- | | | |
|---|--|---|
| État physique : Liquide. [Liquide transparent] | Formule moléculaire : Non applicable. | Limites d'inflammabilité : Non disponible. |
| Couleur : Vert. [Pâle] | Poids moléculaire : Non applicable. | Vitesse de combustion : Non applicable. |
| Odeur : Parfumé. [Faible] | Pression de vapeur : Non disponible. | Durée de combustion : Non applicable. |
| Densité relative : Non disponible. | Densité de vapeur : Non disponible. | Température critique : Non disponible. |
| pH : 6.15 | Volatilité : Non disponible. | Température d'auto-inflammation : Non disponible. |
| Viscosité : Non disponible. | Vitesse d'évaporation : Non disponible. | Point d'éclair : [Le produit n'entretient pas une combustion.] |
| Seuil de l'odeur : Non disponible. | Ionicité (dans l'eau) : Non disponible. | Propriétés de dispersibilité : Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. |
| Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. | Point d'ébullition/condensation : 100°C (212°F) | |

10. Stabilité du produit et réactivité

Stabilité chimique	: Le produit est stable.
Conditions à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Matières à éviter	: Aucune donnée spécifique.
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.
Risque de réactions dangereuses	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

11. Informations toxicologiques

Les symptômes, dangers et situations décrites dans cette section ne devraient pas survenir si le mode d'emploi du manufacturier, les mesures de sécurité adéquates et les limites d'exposition professionnelles sont suivies correctement

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Téatogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Organes cibles	: Aucune donnée spécifique

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucune donnée spécifique
Ingestion	: En cas d'ingestion, les symptômes indésirables peuvent inclure: Crampes abdominales, maux d'estomac, nausées.
Peau	: Aucune donnée spécifique
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur

Conditions médicales aggravées par une surexposition :
Aucun connu.

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
Sodium laureth-2 sulfate	DL50 Orale	Rat	1600 mg/kg	-

12. Informations écotoxicologiques

Écotoxicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets



Élimination des déchets : Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Répartition des déchets : Non disponible.

Il est impératif que l'élimination des déchets soit conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales applicables.

Reportez-vous à la Section 7 : MANUTENTION ET ENTREPOSAGE et à la Section 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE pour tout complément d'information sur la manipulation et sur la protection du personnel.

14. Informations relatives au transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Non réglementé.	-	-	-		-
Classification pour le TMD	Non réglementé.	-	-	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. Informations réglementaires

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b)
SIMDUT (Canada)
Listes canadiennes

: Indéterminé.
 : Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).
: Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement): Aucun des composants n'est répertorié.
ARET canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
INRP canadien: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées en Alberta: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées dans l'Ontario: Aucun des composants n'est répertorié.
Substances désignées au Québec: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada

: Un composant au moins n'est pas répertorié.

Le produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés et la fiche signalétique contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits contrôlés.

16. Autres informations sur le produit

Renseignements à indiquer sur l'étiquette : PEUT ÊTRE NOCIF EN CAS D'INGESTION. PEUT PROVOQUER UNE IRRITATION DES YEUX.

Date d'impression (jj/mm/aaaa)

: 2013-09-09.

Date d'édition (jj/mm/aaaa)

: 2013-09-09.


Date de publication précédente (jj/mm/aaaa)

: Aucune validation antérieure.

Version

: 1

Note: Les fiches signalétiques sont valides pour une période de 3 ans après la date d'édition

 Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

L'utilisation de ce produit doit être effectuée avec prudence puisqu'il comporte des risques et dangers inhérents pour les personnes et biens, lesquels sont détaillés de façon non limitative dans la présente fiche signalétique. Afin de réduire les risques et dangers inhérents que comporte ce produit il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer au mode d'emploi et à l'ensemble des instructions prévues à la fiche signalétique du présent produit. Le fabricant, les distributeurs et les fournisseurs de ce produit s'exonèrent de toute responsabilité pour tout préjudice ou dommage, quel qu'en soit la nature, découlant de l'utilisation de ce produit qui ne serait pas conforme au mode d'emploi ou à la totalité des instructions prévues à la présente fiche signalétique ou encore découlant d'une utilisation imprudente du présent produit.

Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)